

RÈGLEMENT 2012-26

TAUX DE TAXATION 2013

ADOPTÉ LE 10 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi 3e jour du mois de décembre 2012 à 20h00.

Sont présents(es) à cette séance :

Siège #1 Mme Martine Giguère Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 M. Germain Paquet Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 M. Gilles Daraïche Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absent(e) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

03-12-2012-502

5.K AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2012-26 ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET TAUX DE TAXATION 2012

La conseillère Paulette Lessard donne avis de motion de l'adoption du règlement 2012-26, fixant pour l'exercice 2013 les taux de taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre et les dates de paiement et autres à la séance extraordinaire du lundi 10 décembre 2012 à 20h30.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi dixième (10^e) jour du mois décembre 2012 à 20h30.

Sont présents(es) à cette session :

Siège #1 Mme Martine Giguère Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 Germain Paquet Siège #5 Maurice Lachance
Siège #3 Mme Gilles Daraïche Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette session.

1. 1. **GÉNÉRALE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et fait l'ouverture de la session. Il est 20h35

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Chacun des membres du conseil renonce à l'avis de convocation obligatoire, pour une séance extraordinaire et ils ont signés l'avis ci-joint;

M. Gaétan Bégin, maire

Siège #1 Mme Martine Giguère Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 M. Germain Paquet Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 M. Gilles Daraïche Siège #6 Mme Yvette Poulin

2. RÉSOLUTION 10-12-2012-556 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU qu'un ordre du jour a été déposé;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Générale

1. Mot de bienvenue du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Prévisions budgétaires/plan triennal d'immobilisations
5. Adoption du règlement 2012-26 fixant pour l'exercice financier 2013, les taux taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre de versement et les dates de paiement et autres..
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

3. RÉSOLUTION #10-12-2012-557 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Maurice Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation en conformité avec les articles du code municipal.

4. RÉSOLUTION #10-12-2012- 558 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES/PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisation 2012 tel que déposé.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Taxes	792 924\$
Paiement tenant lieu de taxes	7 450 \$
Services rendus	7 600 \$
Impositions de droits	3 250 \$
Intérêts	2 000 \$
Autres revenus	5 040 \$
Transferts	180 250 \$

Pour un total des revenus. 998 514\$

Dépenses:

Administration :	177 232 \$
Sécurité publique :	123 919 \$
Transport routier :	292 312 \$
Hygiène du milieu :	93 444 \$
Aménagement & urbanisme	41 462 \$
Loisirs & culture;	159 873 \$
Frais financement;	22 539 \$

Sous total : 910 781 \$

Conciliation à des fins fiscales : 61 850 \$
(remb en capital + réserves)

Sous-total: 972 631 \$

Conciliation à des fins fiscales :
(Immobilisations)

Incendie

Rénovation caserne	9 000 \$
Bornes sèches	3 500\$

Ruralité

Lumière terrain tennis	4 805 \$
------------------------	----------

<u>Travaux taxes accises</u>	197 045 \$
-------------------------------------	------------

<u>(Subvention taxes accises)</u>	-179 045 \$
--	--------------------

(Subvention pacte rural)	2 542 \$
---------------------------------	-----------------

(Affectation)	-6 880 \$
----------------------	------------------

<u>Total des dépenses</u>	<u>998 514 \$</u>
----------------------------------	--------------------------

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS				
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE				
		2013	2014 PROJECTION	2015 PROJECTION
ADMINISTRATION	LOGICIEL			-\$
INCENDIE	AMÉN CASERNE Toiture/ciment	9 000.00 \$		-\$
	Borne sèche	3 500.00 \$	3 500.00 \$	3 500.00 \$
	VÉHICULES		50 000.00 \$	50 000.00 \$
VOIRIE				
Pick-up			10 000.00 \$	
Enl.neige				
HYGIÈNE DU MILIEU		-\$	-\$	-50 000.00\$
LOISIRS CULTURE	AMÉNAGEMENT	\$		
DÉV TOURISTIQUE	REF PACTE RURALITÉ			
Lumières terrain tennis		4805.00 \$		
		197		
Travaux tx accises		045.00 \$		
Internet hte vitesse				
		214		
		350.00 \$	63 500.00 \$	103 500.00 \$

5. RÉSOLUTION # 10-12-2012-559 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-26 FIXANT POUR L'EXERCICE FINANCIER LES TAUX DE TAXATION FONCIERS, DE SERVICES, D'INTÉRÊTS, LE NOMBRE ET LES DATES DE PAIEMENT ET AUTRES

RÈGLEMENT #2012-26 TAUX DE TAXATION 2013

ATTENDU que la conseillère Paulette Lessard a donné l'avis de motion concernant le règlement 2012-26 taux de taxation 2013 à l'assemblée du 3 décembre 2012 avec une dispense de lecture;

ATTENDU qu'un avis public mentionnant l'adoption des prévisions budgétaires et du taux de taxation pour l'année 2013 a été affiché à la porte du bureau municipal, à la porte de l'église et du bureau de poste

ATTENDU que les prévisions budgétaires pour l'année 2013 sont adoptées comme suit :

Taxes	792 924 \$
Paiement tenant lieu de taxes	7 450 \$
Services rendus	7 600 \$
Impositions de droits	3 250 \$
Intérêts	2 000 \$
Autres revenus	5 040 \$
Transferts	180 250 \$

Pour un total des revenus. 998 514 \$

Dépenses;

Administration :	177 232 \$
Sécurité publique :	123 919 \$
Transport routier :	292 312 \$
Hygiène du milieu :	93 444 \$
Aménagement & urbanisme	41 462 \$
Loisirs & culture;	159 873 \$
Frais financement;	22 539 \$

Sous total : 910 781\$

Conciliation à des fins fiscales : 61 850 \$
(remb en capital + réserves)

Sous-total: 972 631\$

Conciliation à des fins fiscales :
(Immobilisations)

Incendie

Rénovation caserne	9 000 \$
Bornes sèche	3 500 \$

Ruralité

Lumières terrain tennis 4 805 \$

<u>Travaux taxes accises</u>	197 045\$
<u>(Subvention taxes accises)</u>	179 045 \$
<u>(Subvention pacte rural)</u>	2 542 \$
<u>(Affection)</u>	6 880 \$

Total des dépenses **998 514 \$**

ATTENDU que le plan triennal d'immobilisation a été adopté comme suit :

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS				
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE				
		2013	2014	2015
			PROJECTION	PROJECTION
ADMINISTRATION	LOGICIEL		-	-\$
	AMÉN CASERNE			
INCENDIE	Toiture/ciment	9 000.00 \$		-\$
	Borne sèche	3 500.00 \$	3 500.00 \$	3 500.00 \$
	VÉHICULES		50 000.00 \$	50 000.00 \$
VOIRIE				
	Pick-up		10 000.00 \$	
	Enl.neige			
HYGIÈNE DU MILIEU		-\$	-\$	-50 000.00 \$
LOISIRS CULTURE	AMÉNAGEMENT	\$		
DÉV TOURISTIQUE	REF PACTE RURALITÉ			
	Lumières terrain tennis	4805.00 \$		
	Travaux tx accises	197 045.00 \$		
	Internet hte vitesse			
		214 350.00 \$	63 500.00 \$	103 500.00 \$

ATTENDU que pour pourvoir aux dépenses générales, d'investissements et d'immobilisations de 998 514\$ pour l'année 2013 la municipalité prévoit avoir des revenus d'autres sources d'un montant de 205 590\$ et prévoit taxer pour avoir un revenu de 792 924\$;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 2012-26 soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :

- 1. LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT;**

2. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale de 1.14206\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour pallier aux dépenses générales. Assujettis aux EAE

3. SERVICE POLICIER SURETÉ DU QUÉBEC

Une taxe foncière générale de 0.11837\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour pallier aux dépenses de la sûreté du Québec. Assujettis aux EAE

4. TAXE SPECIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTISSE DU CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE ET TRAVAUX RÉNOVATION

Une taxe foncière spéciale générale de 0.04739\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #5-2004(0.01955\$ 0.# 2009-13(0.02784\$). Assujettis aux EAE.

5. TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTIMENT POUR CASERNE INCENDIE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02584\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2008-5. Assujettis aux EAE.

6. TAXE SÉCIALE GÉNÉRALE DETTE LOCATION PAR CREDIT-BAIL POUR CAMION À NEIGE INTER 6X4 ANNÉE 2010 AVEC BENNE U-COMBO ET ÉQUIPEMENT À NEIGE COMPLET

Une taxe foncière spéciale générale de 0.06634\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE.

7. REVENU FONCIER

Sont exigés et seront prélevés les tarifications suivantes pour certains services municipaux et assujettis aux taux générales (montant fixes)

A) tarif service matières résiduelles et récupération

Résidences :	196 \$
Chalet :	94 \$
Commerces;	480 \$
Fermes agricoles	385 \$
Commerces légers	94 \$

B) Vidange de fosse septique

187\$ par vidange régulière

55.00\$ supplémentaire lors d'urgence, congés fériés, ou fermeture du centre de traitement. Entre le 15 octobre et le 15 mai.

Le coût est établi selon les données du centre de traitement.

8. FRAIS ENTRETIENS SUR LES SYSTÈME UV

Selon le règlement 2009-9 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth Les taux du fournisseur s'applique en entier et sont majorés de 2% de frais d'administration.

9. ROULOTTE

Selon règlement #2010-15 et l'article de loi # 231 de la loi sur la fiscalité municipale 10\$ par mois occupation plus les services

10. MODALITÉ DE PAIEMENT

Un compte de taxe dont le montant est inférieur à 300.00\$ doit être payé en un seul versement soit pour le 1^{er} mars.

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300.00\$ peut-être payé en 4 versements.

Pour fin du présent règlement, les modalités de paiement sont établies conformément aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale aux dates suivantes;

Le premier versement doit être effectué pour le 1er mars 2013

Le deuxième versement doit être effectué pour le 1^{er} mai 2013.

Le troisième versement doit être effectué pour le 1er juillet 2013

Le quatrième versement doit être effectué pour le 1er septembre 2013

10.1 SUPPLÉMENT DE TAXES

Les modalités décrites à l'article #10 s'appliquent aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une modification du rôle d'évaluation, excepté que l'échéance du premier versement sera de 30 jour après l'envoi du compte, les autres versements s'il y a lieu dans un intervalle de 60 jours entre chaque versement dû.

11. INTÉRÊTS SUR TAXES

Les intérêts sur taxes dues pour l'année 2013, ainsi que toutes sommes dues sur tout autres comptes, porteront intérêt de 12% calculés au jour. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus à l'article 9 du présent règlement seul le montant du versement échu est exigible et portera intérêt. Assujettis au EAE.

12. AUTORISATION RÔLE DE PERCEPTION

La directrice-générale/secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2013.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi

Adopté à l'unanimité le 10 décembre 2012

EAE= Exploitations Agricole enregistrées

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin dir-gén/sec-très

Avis de motion 3 décembre 2012
Adopté le 10 décembre 2012
Affiché le ^e jour de décembre 2012

REGLEMENT 2012-26

Annexe A résumé des taux :

Foncière	1.14206/100 \$
Sûreté du Québec	0.11837/100 \$
Dettes Bâtisse Centre aquatique et récréatif	0.04739/100 \$
Dettes infrastructures routier	0.00000/100 \$
Dettes bâtisse caserne incendie	0.02584/100 \$
Crédit-Bail Camion à neige inter 2010 avec Benne U-Combo équi. à neige complet	0.06634/100 \$
	1.4000/100 \$

Ordures;

Résidences	196.00 \$
Chalet	94.00 \$
Commerces	480.00 \$
Ferme Agricoles	385.00\$
Commerces légers	94.00 \$
Vidanges de fosses septiques	187.00 \$
Tarif supplémentaire lors d'urgence, fériés ou Fermeture du centre de traitement	55.00 \$
Roulotte occupation	10.00\$/mois

+ Service

Taux d'intérêt 12%

Échéance :

Si plus haut que 300.00\$

1 ^{er} versement	1 ^{er} mars 2013
2 ^e versement	1 ^{er} mai 2013.
3 ^e versement	1 ^{er} juillet 2013
4 ^e versement	1 ^{er} septembre 2013

Municipalité de Saint-Évariste-de Forsyth

Le 17^e jour de décembre 2012,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussigné Nathalie Poulin directrice-générale/secrétaire-trésorière,
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en*

affichant une copie à l'entrée du bureau municipal et à l'entrée de la porte de l'église et au bureau de poste ce 17^e jour de décembre 2012.

En foi de quoi je donne ce certificat de publication ce 17^{ee} jour de décembre 2012 à Saint-Évariste-de-Forsyth

*Nathalie Poulin
Dir-gén/sec-très.*

*495, rue Principale
Saint-Évariste-de-Forsyth
G0M 1S0
Tél:418-459-6488
Fax;418-459-6268
munstevar@tlb.sympatico.ca*

*Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth*

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2012-26

Prévisions budgétaires 2013 et taux de taxation

Aux contribuables de la susdite municipalité :

Est par la présente donnée par la soussignée Directrice-générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

À la séance extraordinaire qui s'est tenue le lundi 10 décembre 2013 à 20h30 à la salle municipale sise au 495, rue Principale;

A ÉTÉ ADOPTÉ :

LE RÈGLEMENT #2012-26 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

ET TAUX TAXATION

Le règlement ainsi que ses annexes peut être consulté au bureau municipal sur les heures d'ouvertures habituelles.

Donné à Saint-Évariste-de-Forsyth, 17^e jour de DÉCEMBRE 2012.

**Nathalie Poulin
Directrice-générale et secrétaire-trésorière**

*495, rue Principale.
Saint-Évariste-de-Forsyth
G0M 1S0
Tél: 418-459-6488
Fax; 418-459-6268
munstevar@tlb.sympatico.ca*

5. PÉRIODE DE QUESTION

6. RÉSOLUTION # RÉSOLUTION #10-12-2012-560 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Germain Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée il est 21H30

Le maire atteste avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus.

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén